



Syndicat du Bois de l'Aumône
Direction des Relations Humaines
Zone de Layat II
13 rue Joaquin Perez Carretero
63200 RIOM

Comité Social Territorial du 23/01/2023
Comité syndical du 30/01/2023

PLAN DE FORMATION : ANNEE 2023

Le plan de formation est un document qui répond aux orientations stratégiques et aux objectifs définis à l'échelle de la collectivité. La démarche « Service Public de la Performance » formalise des orientations stratégiques, des plans d'actions prioritaires et des objectifs de progrès pour l'année 2023. Le plan de formation répond aux trois orientations stratégiques fixées : assurer un service de haute qualité à coût maîtrisé, être un territoire engagé en faveur de l'économie circulaire et de la décarbonation de nos activités tout en maîtrisant les coûts, réunir autour du projet de la collectivité.

Le plan de formation dessine des grandes orientations. Il n'a pas vocation à être exhaustif et doit s'adapter aux évolutions en cours d'année. Le rôle et l'importance du plan de formation ont été réaffirmés par la loi du 19 février 2007.

Ce document est le fruit d'échanges avec les acteurs internes : responsables des services et agents. Cette démarche permet de repositionner à sa juste valeur la formation dans le développement et la valorisation des compétences tant individuelles que collectives.



PLAN DE FORMATION 2023 : PREAMBULE

Éléments de contexte :

Ces 3 dernières années ont été particulièrement marquées par le contexte de pandémie qui a profondément modifié les possibilités de se former et les modalités pour le faire. En effet, au cours de l'année 2020, une grande partie des formations individuelles mais aussi intra ont dû être annulées en raison de l'épidémie de Covid-19. En parallèle, les formations à distance (visio, webinaires, ect) ont pris l'ascendant sur les sessions dites « en présentiel ».

Face à ces différentes contraintes, l'adaptabilité et l'innovation sont plus que jamais nécessaires pour parvenir à maintenir un haut niveau de formation des agents.

L'année 2023 sera, quant à elle, impactée par des problématiques plus économiques, en raison de la forte hausse de l'inflation et de la nécessité de maîtriser les coûts de l'énergie.

Les élections professionnelles de décembre 2022 et la création d'une nouvelle instance unique, le Comité Social Territorial (CST), née de la fusion du comité technique (CT) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), impliquent également la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté pour les agents élus.

Sur le plan interne, plusieurs changements organisationnels et projets vont voir le jour et devront s'accompagner d'une stratégie de formation spécifique pour garantir leur réussite. Il s'agit notamment de :

- L'optimisation des collectes de proximité et l'évolution progressive de la fréquence de collecte en C 0.5 ;
- La transformation progressive des déchèteries en un réseau de pôles de valorisation (Lezoux, Combronde) et d'éco points ;
- La création de nouvelles missions liées à la collecte des bio-déchets et le déploiement du compostage partagé ;
- L'optimisation de l'organisation des déchèteries et du transport des déchets ;
- La maîtrise des coûts de l'énergie ;
- La professionnalisation du réseau de formateurs internes ;
- La création d'une nouvelle instance unique : le CST ;
- Le passage à la norme comptable M57.



La mise en place de la nouvelle charte de formation adoptée le 30 septembre 2019 va se poursuivre en 2023, avec notamment la montée en compétences du réseau de formateurs/tuteurs internes constitué en 2019.

Une évolution des missions et des métiers est nécessaire pour accompagner ces changements. Qualitativement et quantitativement, les compétences attendues ont significativement évolué et doivent continuer leur progression pour l'ensemble des agents du SBA.

Il ne sera, pour autant, pas perdu de vue l'objectif de maîtrise des coûts. Dans ce cadre, une vigilance particulière sera portée sur le rapport qualité prix des prestations de formation au regard des objectifs attendus.

Pour autant, il est bon de rappeler que la formation doit être :

- au cœur d'une démarche d'amélioration du service public,
- un investissement permettant la valorisation des ressources humaines de la structure,
- un levier pour la mise en adéquation des qualifications attendues aux qualifications requises, un accompagnement aux évolutions des missions et des métiers,
- la condition d'un meilleur engagement professionnel et d'un plus grand épanouissement personnel des agents, elle n'en constitue pas l'unique réponse.

Depuis 2008, le SBA a mis en application la réforme de la formation tout au long de la vie :

Les dispositifs de formation **de professionnalisation** tout au long de la carrière ont été déployés et ont porté non seulement sur la formation, mais aussi sur la constitution des fiches de poste et la conduite des entretiens annuels d'évaluation.

Après ce premier cycle de cinq ans qui a permis d'asseoir et de consolider la place de la formation en tant que fondement des ressources humaines de la collectivité, le SBA s'est engagé depuis 2013 dans un second **cycle dit de perfectionnement**. Il a permis de mettre en adéquation les compétences présentes aujourd'hui dans la collectivité et celles qui sont requises pour répondre aux objectifs fixés et notamment la mise en œuvre effective de la tarification incitative en 2018, l'amélioration de la qualité de service...

L'année 2019 a engagé la structure dans un troisième **cycle dit d'approfondissement**. Il doit permettre sur une durée de cinq ans, d'avoir une vision plus prospective et de faciliter les évolutions de l'ensemble des métiers exercés dans la structure mais également de rendre possible les passerelles avec des partenaires extérieurs.



Ce nouveau cycle correspond à un nouveau cadre réglementaire en évolution constante. L'accompagnement à l'évolution professionnelle des agents vers une mobilité interne ou externe via le conseil, les stages d'immersion et l'utilisation du Compte Personnel de Formation constitue une novation très marquante.

BILAN DU PLAN DE FORMATION DE L'ANNEE 2022

La pandémie a permis un fort développement de la formation à distance : webinaires, classes virtuelles, etc. Cette évolution est positive à condition qu'elle ne réduise pas l'accès à la formation des agents éloignés du numérique et ceux, souvent les mêmes, dont les métiers exigent le développement de compétences techniques et pratiques. De plus, compte-tenu de l'absence de formation pendant presque 2 ans, le CNFPT a reçu un grand nombre d'inscriptions et n'a pas pu répondre à l'ensemble des demandes de formation sur l'année 2022.

Dans ce cadre, les principaux axes prévus au plan de formation n'ont pu être réalisés et doivent donc se poursuivre en 2023.

Pour autant, la collectivité a su s'adapter aux différentes réglementations et a pu proposer un service minimum de formation :

Points forts :

De nombreux conducteurs collecte et transfert ont suivi des formations auprès de l'organisme ECF VIGIER afin que leurs permis (FCO) et/ou habilitations (CACES) soient à jour.

Les remplaçants d'été : Tous les agents contractuels ont suivi une journée de formation d'intégration interne (information RH, prévention des risques professionnels, présentation du poste...).

Un agent a suivi une formation personnelle par le biais de son Compte Personnel de Formation.

Points à améliorer :

Les actions de formation prévues au précédent plan de formation et non réalisées devraient être mises en œuvre en 2023.

La formation des formateurs et tuteurs internes sera approfondie en 2023.

La plateforme d'inscription en ligne aux formations proposées par le CNFPT n'est pas encore pleinement utilisée.

BILAN CHIFFRE DU PLAN DE FORMATION 2022

Au titre de l'année 2022, sur un ensemble de 189 agents statutaires en activité au 31 décembre 2022 : **84 agents** ont été concernés par une action de formation. Ces actions ont été dispensées soit par le CNFPT, soit en interne, soit par le biais de prestataires extérieurs.

L'ensemble des actions représente **249 jours** de formation (dont **18 jours de formation interne**), soit une **baisse de 14% par rapport à 2021** et une moyenne de plus de 3 journées par agent.

PREPARATIONS CONCOURS ET EXAMENS

Au titre de la préparation à un concours de la fonction publique, aucun agent n'a suivi une formation dispensée par le CNFPT.

A noter :

La réussite à un concours ou à un examen ne lie pas la collectivité à une éventuelle nomination.



FORMATION INTEGRATION STAGIAIRE

L'année 2022 a été marquée par le recrutement de 6 agents statutaires. Ces 6 agents ont suivi leur formation d'intégration au cours de l'année 2022, ce qui représente 5 jours de formation obligatoire par agent.

2 agents ont été nommés sur des grades supérieurs, ce qui entraîne également l'inscription en formation d'intégration. 1 agent a donc suivi la formation d'intégration de catégorie B et 1 second agent a participé à la formation d'intégration de catégorie A.

FORMATION RECONVERSION ET CHANGEMENT PROFESSIONNEL

Cinq agents ont bénéficié de périodes d'immersion en vue d'un repositionnement professionnel lié à des restrictions médicales.

HABILITATIONS

- 15 conducteurs de véhicules poids lourds ont suivi leur Formation Continue Obligatoire (FCO) de 5 jours ;
- 1 agents a obtenu le permis C et suivi la Formation Initiale Minimum Obligatoire (FIMO) ;
- 7 agents ont obtenu ou renouvelé un CACES.

UTILISATION DU CPF (Compte Personnel de Formation) en remplacement du DIF (Droit Individuel à la Formation):

- 1 agent a suivi une formation personnelle en utilisant leur CPF.

FORMATION DE PROFESSIONALISATION TOUT AU LONG DE LA CARRIERE

45 agents ont suivi une action de formation de professionnalisation au cours de l'année 2022 (soit un peu plus de 20% de l'effectif statutaire). Les formations 2022 ont surtout été axées sur la mise à jour des différentes habilitations.



FORMATIONS SPECIFIQUES

Le Syndicat du Bois de l'Aumône propose des stages dans le cadre de dispositifs d'apprentissage et d'enseignement universitaire. L'ensemble des services a ainsi accueilli deux contrats d'apprentissage au cours de l'année 2022, conclus avec différents organismes :

- Keyce Academy,
- le CFA CCI Allier.

Cette démarche nécessite la formation de tuteurs. Elle devra faire l'objet d'une formation renforcée des tuteurs et la création d'une « Charte des tuteurs » annexée à la « Charte de formation 2020 ». Cette démarche permettra d'homogénéiser les pratiques entre les différents services notamment dans le cadre de stages d'immersion de courte durée.

Ce bilan résume les priorités stratégiques de la collectivité en matière de formation :

- respecter la réglementation pour travailler en sécurité,
- professionnaliser les agents en les formant sur les compétences de base nécessaires à l'exercice des métiers,
- améliorer et faciliter les échanges de pratiques entre professionnels,
- mettre en place une gestion prospective des compétences au regard des projets de la collectivité,
- favoriser le maintien dans l'emploi,
- permettre aux agents de se « perfectionner » et de pouvoir envisager la formation comme un levier d'évolution professionnelle en utilisant le Compte Personnel de Formation à cette fin.



BILAN FINANCIER : PLAN DE FORMATION 2022

Il est bon de rappeler que notre collectivité est soumise au versement obligatoire d'une cotisation de 0.9% du traitement indiciaire au Centre National de la Fonction Publique Territoriale soit une dépense annuelle pour l'année 2022 de **49 826 euros**. Elle n'a que très peu évolué ce qui s'explique par la constance de notre masse salariale.

D'autres formations ont nécessité le recours à des organismes plus spécialisés (habilitations à la conduite spécifique, logiciels de gestion de la collectivité, etc...).

COÛT

L'année 2022 s'achève sur une dépense de formation intégrant la cotisation obligatoire du CNFPT de **85 712 €**, soit une somme équivalente par rapport à 2021.

PERSPECTIVES 2023

Quatre axes ont été identifiés au regard du contexte et à l'occasion d'échanges avec les acteurs internes.

A. Formation éco-conduite :

- Analyse des pratiques ;
- Sensibilisation aux principes de la conduite rationnelle et en sécurité.

B. Prévention des risques professionnels :

- **Organisation des formations à l'utilisation des défibrillateurs sur tous les sites du SBA**
- **Permis et habilitations à la conduite :**
 - Permis C,
 - FIMO,
 - FCO,
 - CACES grues / grues auxiliaires,
 - CACES nacelle,
 - CACES pelles à grappins,
 - CACES chariots automoteurs,
 - CACES tracteur et petits engins de chantier mobile,
 - CACES engins de chantier,
 - Habilitation électrique,
 - Tests psychotechniques pour les nouveaux conducteurs poids lourds statutaires.
- **Sensibilisation aux risques identifiés dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (exemple gestes et postures pour les situations ciblées par la médecine de prévention).**
- **Prise en considération des situations d'inaptitude en amont et en aval des situations critiques,**

C. Développement des compétences

- **Acquisition des savoir-faire nécessaires à la mise en place d'un schéma directeur de collecte des déchets en porte-à-porte, en points d'apport collectifs et en déchèteries,**
L'acquisition des compétences s'articule autour de l'évolution attendue des métiers mais aussi en appui sur la formation-action des formateurs internes. La démarche de formation aux gestes et postures va être poursuivie.
- **Utilisation de l'informatique, du niveau de base à l'expertise,**
La salle Forez du siège de Riom, qui accueille les permanences RH sur le site, pourrait faciliter l'accès à de nouvelles modalités de formation (e-learning...)
- **Acquisition des savoir-faire nécessaires à la mise en place du projet GNVolont'air,**
L'ensemble des agents du service garage devront obtenir une habilitation GNV ATEX niveau 1 et 2.
- **Acquisition des savoir-faire dans le cadre de la convention de partenariat avec le VALTOM,**
Une formation maître composteur sera organisée pour déployer les composteurs partagés sur le territoire du SBA.

D. Formation de formateurs internes

- **Accompagnement interne à la transmission de compétences.**
Le CNFPT et le SBA ont engagé début 2020 une formation-action à destination des formateurs, des tuteurs et d'agents des services collecte-déchèterie-transport. A l'issue de cette formation, les formateurs internes ont la capacité de former spécifiquement en situation de travail. Les tuteurs sont en capacité de sensibiliser les agents aux risques et de les accompagner lors des prises de postes.
Ces formations méritent d'être approfondies en 2023.

**PLAN DE FORMATION 2023 :
TABLEAU SYNTHETIQUE**

SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONE Zone de Layat II 63200 RIOM Service à contacter : Direction des Relations Humaines <i>Cédric KLEIN / Marjorie CONCHON</i>		☎ 04 73 64 74 61 ☎ 04 73 64 74 17 cedric.klein@sba63.fr marjorie.conchon@sba63.fr		CST : 23/01/2023 Comité Syndical : 30/01/2023	
Type de formation	Intitulé de la formation	Nombre de jours	Nombre d'agents et ou service concerné	Organisme	Coût TTC
Habilitations obligatoires	Formation des conducteurs dont FIMO, FCO, Permis C et EC	De 5 à 45 jours	Permis C FIMO FCO Autres demandes telles que Permis EC	VIGIER Ou autres organismes	20 000 €
	Tests psychotechniques	1h	Nouveaux recrutés, statutaires, conducteurs polyvalents	AAC	1 500 €
	Certificats d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES)	2 à 5 jours	Agents de collecte, des déchèteries, du transport, du garage et des bâtiments, de la logistique, encadrement de l'exploitation	VIGIER/ CERFOS	6 000 €

Sécurité : Formations fortement recommandées ou obligatoires	Sauveteur Secouriste du Travail	1 jour	25 agents	CERFOS	2 500 €
	Formations liées à la politique de prévention		Nouveau conseiller de prévention	CNFPT CDG	0 €
Formations statutaires	Formations d'intégration et de professionnalisation	5 jours	10 agents de catégorie C 1 agent de catégorie B 1 agent de catégorie A	CNFPT	0 €

Préparation concours/examens professionnels	Dispositifs préparation concours	20 jours	10 agents	CNFPT	0 €
Formation des membres du CST et F3SCT	Formation obligatoire des représentants du personnel	8 jours	10 agents	CNFPT	3 000 €
Formation Eco-conduite	Formation des conducteurs VL/PL	1 jour	L'ensemble des agents avec priorité donnée aux conducteurs PL	CNFPT + CERFOS	3 000 €
Formation fonctionnelle : Encadrement	<p>Management efficient des équipes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement à la mise en œuvre du télétravail, - Egalité professionnelle, - Laïcité, - Gestion de projet, - Formation management, - Sensibilisation au document unique... 		Encadrants	CNFPT / INTERNE	2000 €

	Savoir intervenir sur les matériels (alarme, incendie, vidéosurveillance) pour les encadrants d'astreinte		Equipe d'astreinte	INTERNE	0 €
	Maintenance des Points d'Apports Collectifs		Equipe d'astreinte	Formation fournisseur	0 €
Formation fonctionnelle : Agents de collecte	Journées de formation collecte		Ensemble des agents de collecte : Programme à construire en fonction des thématiques prioritaires identifiées notamment en matière de : - prévention des risques professionnels (Sauveteur Secouriste du Travail), - Eco-conduite, - découverte informatique, - sensibilisation au développement durable, - entretien du matériel de collecte, - gestes et postures...	Interne en associant les prestataires de formations	1 000 €
Formation fonctionnelle : Gardiens de déchèterie	Journées de formation déchèterie		Ensemble des agents de déchèterie : Programme à construire en fonction des thématiques prioritaires identifiées notamment en matière de : - prévention des risques professionnels (Sauveteur Secouriste du Travail), - découverte informatique, - gestion des conflits, - amélioration de nos performances de tri, - accueil du public	Interne en associant les prestataires de formations	1 000 €

			Amiante : sous-section 4 - encadrants - Amiante : la connaître et la reconnaître pour adapter son action		
Formation fonctionnelle : Conducteurs transport	Journées de formation transport		Ensemble des agents du Pôle Transport : Formation éco conduite	Interne en associant les prestataires de formations	0 €
Formation fonctionnelle : Agents du garage	Formation matériel		Ensemble des agents du Pôle Garage : Programme à construire en fonction des thématiques prioritaires identifiées notamment en matière de : - prévention des risques professionnels, - gestes et postures - entretien du matériel, - maintenance grue auxiliaire, - habilitation GNV ATEX niveaux 1 / 2 - formation explosimètre - pneumatiques...	Prestataires : RENAULT TRUCKS SCANIA	9 000 €
Formation fonctionnelle : Agents des bâtiments	Habilitation électrique		Ensemble des agents du Pôle Garage :	CNFPT	0 €
Formation fonctionnelle : Agents des Affaires Administratives et Juridiques	Formation signature et lettre recommandée électronique + mise à jour marchés publics		Ensemble du service en fonction des secteurs de compétences	CNFPT et AGYSOFT	2 000 €

Formation fonctionnelle : Agents des Finances	Bases des marchés publics et exécution administrative et financière		Ensemble du service	CNFPT	0 €
Formation fonctionnelle : Agents de la Communication	Formation à l'utilisation des nouveaux modules du site internet		Ensemble de la Direction en fonction des secteurs de compétences	Formation fournisseur	0 €
Formation fonctionnelle : Animateurs	Formation sur le renforcement des compétences jardinage au naturel et lutte contre le gaspillage		Ensemble du service en fonction des secteurs de compétences	CNFPT	0 €
Formations dans le cadre d'une Union de collectivités	- Lutte contre la fracture numérique - Remobilisation des connaissances en français et mathématiques		Ensemble des agents	CNFPT	0 €
Formation intra	Formation à la gestion du Quai de Transfert du Valtom à Riom		Agent des quais de transfert Valtom	INTERNE	0 €
Evolution des métiers : Découverte informatique	Excel, word, powerpoint...		Ensemble des agents intéressés A la suite d'un questionnaire recensant l'ensemble des besoins des agents	CNFPT	3 000€

Formations de formateurs et tuteurs internes	Suivi du réseau « Formateurs et tuteurs internes »	4*1 jour	4 groupes issus des Pôles Collecte / Déchèterie / Transport	CNFPT	2 000 €
Formation aux logiciels de la collectivité	En fonction des besoins du service		Ensemble des logiciels métiers utilisés	Prestataires : Ecocito/CIRIL/ Eksaé...	3000 €
Formation des élus			A construire en interne		0 €
Formations dans le cadre du Compte Personnel de Formation	Selon les besoins identifiés		Ensemble des agents concernés	Tous organismes	15 000 €
	Préparations concours et examens		Agents inscrits	CNFPT	0 €
TOTAL				A titre indicatif Sur le 6184	74 000 €

Ce plan de formation est un document d'orientation non contractuel. D'autres formations pourront s'ajouter en fonction de l'actualité et des besoins exprimés par les services.